



Prêt d'une voiture suite accident

Par **poisseman**, le **07/02/2013 à 10:33**

Bonjour,

suite à un accident avec mon véhicule, mon assurance m'a mis à disposition par le biais du garage qui la répare, une citadine montée avec des pneus neige seulement à l'avant. le souci étant qu'avec le tmp qu'il fait chez nous en ce moment, je me suis ramassé sur l'autoroute plus que mal dégagée...ma question est la suivante, le garage qui m'a prêté la voiture devait-il monter 4 pneus neiges sur la voiture ou 2 lui suffisent à être couvert? besoin de réponse urgente...merci

Par **amajuris**, le **07/02/2013 à 11:03**

bjr,

il n'y aucune obligation d'équiper les 4 roues en pneus neige même si c'est recommandé. en outre vu votre région, vous pouviez vous équiper de chaines ou de chaussettes. même si le véhicule était dépourvu de pneus neige, je ne crois que vous puissiez mettre en cause le garage.

il est de la responsabilité de chaque conducteur de rouler si son équipement le permet.
cdt